

COMMUNE DE SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIERE
PROCES-VERBAL
Conseil Municipal du Mercredi 13 septembre 2017

Présents : Céline Bonneau-Fachin, Cédric Bricaud, Pascal Brunet, Françoise Butré, Micheline Guérin, Christophe Labrousse, Fabienne Manguy, Bernard Neige, Dany Nivelles, Alexandre Ribot, Astrid Sublen, Mathieu Texier, Christian Vezien

Excusé avec pouvoir :

Excusé, absent :

Monsieur Christophe Labrousse indique que le quorum étant atteint, la réunion commence à 20h02 ; il en rappelle l'ordre du jour.

Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délégation concernant l'état civil aux agents du service administratif de la mairie.

Les membres du conseil approuvent cet ajout.

Madame Céline Bonneau-Fachin est nommée secrétaire de séance.

01 – Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 6 juillet 2017

Aucune observation n'ayant été formulée, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2017.

Madame Fabienne Manguy rejoint la réunion.

02- Intervention du SMAEP 4B sur le programme Re-Sources 2017-2021

L'intervention commence par une présentation du Syndicat 4 B, qui présente le territoire d'actions du syndicat. Le syndicat possède 29 captages dont 12 sont classés prioritaires « Grenelles ».

La provenance et la qualité de l'eau sont ensuite abordées. Le programme Re-Sources 2017-2021 est construit en concertation avec les acteurs du territoire. Il est composé de différents leviers d'actions :

- Capturer efficacement les nitrates via une couverture végétale du sol
- Sensibiliser et communiquer
- Améliorer les connaissances
- Protéger les zones de transferts préférentiels
- Diminuer les pressions azotées et phyto

Les établissements scolaires du territoire (primaire et collège) pourront bénéficier d'ateliers sur des thématiques comme le compostage, le jardinage 0 phyto, le cycle de l'eau naturelle, le paysage et l'eau ou encore le cycle de l'eau domestique.

Le Syndicat peut aussi proposer des lettres d'informations, des articles pour les bulletins municipaux ou les sites internet, des stands lors de manifestations grand public, des journées

d'animations...

Il organise également des journées entre collectivités pour échanger, voir des démonstrations de matériel...

L'intervention se termine à 20h50.

03- Point sur les travaux de l'avenue Pineau

Le Maire passe la parole à Monsieur Pascal Brunet qui indique que la nouvelle tranche de travaux sur l'avenue Pineau a commencé début septembre et doit se poursuivre jusqu'à au moins la fin du mois. Les travaux suivent leur cours normalement.

04- Présentation du Plan de désherbage de la commune effectué par le FREDON

Madame Françoise Butré nous présente le plan de désherbage de la commune effectué par la Fredon. Elle précise qu'une présentation plus précise sera effectuée par la FREDON lors d'un prochain conseil. Madame Françoise Butré insiste sur le fait que, même s'il y a du matériel qui peut être acheté, il n'existe rien de miraculeux et qu'il faut tous tenir le même discours vis à vis des gens qui se plaignent de l'herbe près de chez eux. En effet, il faut se dire qu'on verra de plus en plus souvent d'herbe sur les bords de route..., et on ne peut pas être partout à la fois, il faut attendre que ce soit le tour de son secteur.

Monsieur Pascal Brunet précise que c'est la même chose pour le fauchage : il est fait 3 fois par an ; on ne peut pas répondre aux sollicitations individuelles, cela ferait perdre beaucoup trop de temps aux agents.

Les membres du Conseil approuvent et indiquent que les gens enlèvent souvent la neige devant chez eux si nécessaire, il est donc tout à fait possible d'envisager la même chose pour les herbes.

Afin de pouvoir entretenir le mieux possible la commune, du matériel plus spécifique peut être acheté et pourra faire l'objet de subventions. Des devis doivent être demandés.

Après divers échanges, les membres du Conseil approuvent le plan de désherbage et demandent que l'achat de matériel nécessaire à sa mise en œuvre soit acté. Des demandes de subventions seront effectuées pour ces achats.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent :

- le plan de désherbage de la Fredon
- autorise le Maire à demander les subventions pour la réalisation du plan de désherbage
- demande au Maire de prévoir l'achat de matériel nécessaire à la mise en œuvre de ce plan
- autorise le Maire à demander des subventions pour l'achat de ce matériel
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires

05- Présentation des nouveaux tarifs concernant les salles pour les associations

Le Maire passe la parole à Madame Sublen afin qu'elle présente le travail de la commission concernant les tarifs des salles pour les associations.

En effet, il avait été décidé que les conditions d'utilisation des salles allaient évoluer ; les propositions suivantes sont présentées afin de pouvoir ensuite établir des conventions avec chaque association.

Les associations suivantes de la commune (voir liste ci-dessous) qui utilisent une ou plusieurs salles à titre gratuit, pour des activités en semaine, devront payer leur utilisation de salle les week-ends ou jours fériés. Un tarif préférentiel de 37,50 € par jour d'utilisation sera appliqué.

Pour les associations qui utilisent une ou des salles uniquement pour des manifestations ponctuelles les week-ends ou jours fériés, 7 jours par an seront offerts sur une période allant du 1er septembre au 31 août. En cas de dépassement, chaque journée supplémentaire sera facturée à 37,50 €.

- Foyer rural de la commune de Saint-Léger-de-la-Martinière
- Association des Parents d'élèves de la commune de Saint-Léger-de-la-Martinière
- Club d'escrime de la commune de Saint-Léger-de-la-Martinière
- Club du 3ème âge de la commune de Saint-Léger-de-la-Martinière
- Club cyclo de la commune de Saint-Léger-de-la-Martinière
- Les Amis de la Martinière
- Les Amis de Léo
- ACCA de la commune de Saint-Léger-de-la-Martinière
- Club de la moto verte de la commune de Saint-Léger-de-la-Martinière
- Diane Poitou Saintonge
- Association BMX de la commune de Saint-Léger-de-la-Martinière

Pour toutes les autres associations, le tarif est désormais de 5 € par heure d'utilisation, arrondi à la demi-heure supérieure si nécessaire. Toute demi-heure commencée est due.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent :

- les tarifs proposés
- autorise le Maire à signer les conventions avec les différentes associations et à émettre les factures nécessaires à l'encaissement des sommes dues.

06- Avis sur le nom de la communauté de communes du Mellois en Poitou

Le Maire indique que la communauté de communes, lors de sa séance du 3 juillet dernier, a approuvé le nom de communauté de communes du Mellois en Poitou.

Chaque commune doit maintenant délibérer pour entériner ce nom.

Les membres du Conseil indiquent que ce n'est pas le choix qui avait été formulé par la commune lors de la première consultation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent :

- le nom de communauté de communes du Mellois en Poitou
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires et à transmettre cet avis

07- Convention de prestation de services en matière de défense incendie avec le SERTAD

Le Maire indique que nous avons une convention de service en matière de défense incendie avec le SERTAD. Le Syndicat des Eaux du SERTAD souhaite établir l'avenant n° 1 à cette convention qui modifie l'article n°3 concernant le coût des prestations.

Le Maire présente les différentes modifications de la convention comme suit :

Le Syndicat des eaux du SERTAD facture à la collectivité le montant des dépenses engagées comme suit :

- concernant les réparations :
 - les pièces détachées à prix coûtant
 - la main d'oeuvre, selon le tarif voté par le Syndicat
- concernant l'entretien :
 - un forfait de 8 €HT par an et par poteau-incendie, qui peut être revu par simple délibération.

Un titre de recette est émis annuellement à l'encontre de la commune de Saint-Léger-de-la-Martinière.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les modifications concernant l'avenant n° 1 de la convention avec le SERTAD
- d'autoriser le maire à signer la convention

08- Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2017

Le Maire indique que conformément aux articles L.2333-84 et L2333-86 du CGCT ainsi qu'aux décrets n° 2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel, comme décrit ci-dessous :

- La Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP) selon le calcul suivant :
 $(0,035 * \text{longueur de canalisation} + 100) * \text{taux de revalorisation} (1,18)$
soit $(0,035 * 1879 + 100) - 1,18 = 196 \text{ €}$
- La Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public Gaz (ROPDP) selon le calcul suivant :
 $0,35 * \text{longueur de canalisation}$ soit $0,35 * 144 = 50 \text{ €}$
soit un total de 246 € (196 +50)

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le montant des redevances proposées et d'émettre le titre nécessaire à l'encaissement de cette somme
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires

09-Délégation concernant l'état civil aux agents du service administratif de la mairie

Le Maire indique que les agents de la commune doivent, pour faire de l'état civil, avoir une délégation que ce soit pour établir des actes ou encore des copies.

Le Maire propose de faire un arrêté de délégation pour les 4 agents (Lydie Ardouin, Catherine Audé, Nadège Ferron et Sandrine Viollet) du service administratif de la mairie :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de 13 ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- établir des transcriptions et mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil.
- Établissement de tous les actes relatifs aux déclarations ci-dessus
- délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes
- signer les copies des actes pour transmission et ce, uniquement en cas d'urgence

Des arrêtés individuels seront réalisés pour chaque agent.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent :

- la délégation concernant l'état civil à chaque agent du service administratif nommé ci-dessus
- autorise le Maire à signer les documents nécessaires

10- Broyage des bords de route

Pour commencer sur ce point, Monsieur Pascal Brunet précise qu'il veut tout d'abord faire un point sur le matériel.

En effet, la commune possède 2 broyeurs et 2 tracteurs qui coûtent cher en entretien. Il y a aussi un lamier, une faucheuse. La moindre réparation sur ce type de matériel est d'au moins 1 000 €. Les sommes qui sont mises dans les réparations du matériel sont importantes.

Le broyeur est passé 3 fois par an sur la commune, sur 1 mois environ.

Après en avoir débattu, les membres du conseil demandent que des devis soient demandés pour une prestation d'entretien sur la commune pour se rendre compte du coût par rapport au matériel que détient la commune. Il faut établir un cahier des charges pour savoir ce que l'on souhaite soustraire à une entreprise comme prestation. Cela permettra non seulement de pouvoir comparer

facilement les différents devis, mais aussi pour évaluer les économies que l'on peut faire sur la réparation du matériel et le temps passé.

Monsieur Alexandre Ribot fait remarquer que, si le matériel devait être changé, cela représenterait une somme très importante.

11- Bâtiment Polo

Monsieur Pascal Brunet demande si, depuis le dernier conseil municipal, les membres du conseil ont pu réfléchir à ce qui pouvait être fait par rapport au bâtiment Polo. En effet, il avait été évoqué que le bâtiment pouvait être vendu car il coûte cher en énergie, mais, actuellement, il y a des occupants ; donc, il faut trouver une solution pour les « reloger » ou isoler. Après avoir étudié cette dernière proposition, il faut compter 2 500 € pour isoler la partie Bidouille et informatique.

C'est un bâtiment qui peut avoir du potentiel, mais la commune ne peut pas engager ce projet seule, il faut prévoir un montage avec un promoteur, par exemple.

Il souligne qu'il y a des acheteurs, il ne faut pas oublier également qu'il y a une maison.

Monsieur Cédric Bricaud indique qu'il faut attendre l'évaluation des domaines, mais, comme ils étaient en restructuration au cours de l'été, il était difficile de demander une étude ; nous allons pouvoir le faire maintenant.

Monsieur Alexandre Ribot pense qu'il vaut mieux faire appel à un promoteur qui va voir la globalité du projet, car, si on vend à une personne pour son entreprise, elle va voir pour elle et le reste du bâtiment ne sera pas forcément réhabilité. Il souligne que c'est un très gros projet, que l'acheteur devra prévoir de très gros investissements.

Monsieur Pascal Brunet pense qu'il serait effectivement plus intéressant de vendre à un promoteur qui verra le projet dans sa globalité et qui n'engagera pas la commune dans des frais qu'elle ne pourra pas engager.

Madame Fabienne Manguy indique qu'il y a d'autres entreprises autour de ce bâtiment et qu'il faudra les associer, prévoir un sens de circulation... la communauté de communes devra être associée.

Monsieur Pascal Brunet indique qu'il faut d'abord vendre le bâtiment.

Monsieur Cédric Bricaud évoque la possibilité de faire une maison médicale. Les membres du conseil pensent que c'est une bonne idée.

Monsieur Alexandre Ribot souligne qu'il y a beaucoup d'investissements à faire.

Monsieur Pascal Brunet indique qu'en discutant, on peut constater qu'il n'y a pas beaucoup de foncier à acheter, sans compter que le local est sur un lieu de passage, donc bien placé.

Monsieur Pascal Brunet demande à Monsieur Cédric Bricaud et Alexandre Ribot de voir si la vente est possible.

En attendant, il faut étudier la possibilité de trouver un autre lieu aux occupants de ce bâtiment.

12 – Etude pour branchement électrique à l'Epine

Monsieur Pascal Brunet indique qu'en ce qui concerne le terrain de l'Epine pour le week-end précédent, il a fallu augmenter la puissance du compteur car c'était nécessaire pour le traiteur. Comme il y a déjà eu d'autres demandes, il faut voir si on peut prévoir un branchement triphasé. Il souligne qu'il faut compter environ 4 000 € pour le faire.

Après en avoir débattu, les membres du conseil indiquent que, pour l'instant, cette décision sera mise en attente et sera ré-examinée au mois de mars pour le budget.

13- Compte-rendu du comité paritaire sur l'élaboration des communes nouvelles

Monsieur Christophe Labrousse indique que les choses se précisent, s'accélèrent ; le gouvernement force pour les créations de communes nouvelles.

Les communes de l'ancien canton de Melle ainsi que la commune de Tillou se sont réunies pour en

discuter.

La réunion a été très intéressante car les personnes sont là pour échanger.

Il faut établir une charte avec des points très, très précis ; il y aura beaucoup de délibérations à prendre.

Personne ne se voile la face ; il faut se regrouper et créer des communes nouvelles ; nous n'aurons pas le choix.

Les communes nouvelles devraient représenter entre 2 000 et 3 000 habitants minimum et être créées avant 2020, il faut donc l'envisager en 2019.

Cet été, un questionnaire a été envoyé aux communes concernant les agents, le matériel, le patrimoine...

Il a été envisagé :

- une commune nouvelle à l'échelle de l'ancien canton de Melle, mais cette solution n'a pas été retenue
- ou alors un regroupement de plusieurs communes, sans enclave. C'est cette formule qui a été retenue.

Une charte sera écrite, elle comprendra plusieurs parties dont :

une partie sur les enjeux et objectifs :

- de territoire
- de vie
- de population
- de service
-

une autre partie sur les principes de fonctionnement

- Gouvernance
- Lieu d'implantation
- Composition du conseil
- Fonctionnement pendant la période transitoire
- Budget commune nouvelle
- Compétences commune nouvelle
- Organisation des communes déléguées
- Compétences des communes déléguées
- ...

A partir du mois de novembre, une réunion par mois est prévue avec deux thèmes de travail à chaque fois.

Monsieur Christian Vezien demande s'il ne serait pas mieux d'attendre.

Monsieur Christophe Labrousse précise que nous n'aurons pas le choix car nous n'aurons plus de dotations.

C'est dès juin 2018 que les communes devront prendre des décisions concernant la fusion.

Monsieur Christophe Labrousse souligne que le projet de commune nouvelle Melle et Saint-Martin-les-Melle est toujours d'actualité, mais que Saint-Léger-de-la-Martinière est avant tout une commune rurale. Les communes de Chail et de Saint-Vincent-la-Châtre seraient intéressées pour entrer dans le processus avec Sainr-Léger.

Il est pratiquement certains que le Préfet va obliger Saint-Léger à créer une commune nouvelle avec, au minimum, Melle. Une des propositions est donc : Melle, Saint-Léger-de-la-Martinière, Saint-Martin-les-Melle, Chail, Saint-Vincent-la-Châtre, ce qui nous permettrait aux communes rurales comme nous d'être représentées.

L'idée de créer une commune nouvelle Chail, Saint-Vincent-la-Châtre, Saint-Léger-de-la-Martinière est soulevée.

Madame Fabienne Manguy indique que ce n'est pas suffisant pour être représentatif. Elle souligne

qu'auparavant Saint-Léger s'appelait Saint-Léger-les-Melle et que nous utilisons tous les services qui sont sur Melle, que ce soient le cinéma, la médiathèque, les commerces...

Monsieur Alexandre Ribot pense que la philosophie est différente.

Monsieur Christian Vezien indique que lui non plus ne souhaite pas cette commune nouvelle, en précisant que le nombre de conseillers qui représentera la commune sera faible et que la commune de Saint-Léger n'aura plus de poids dans les décisions.

Monsieur Christophe Labrousse pense que, si plusieurs communes rurales fusionnent avec Melle, elles auront plus de poids. En effet, au vu de la loi NOTRe et des informations transmises par l'Association des Maires de France, les communes n'auront pas le choix.

Il précise également qu'il a été demandé de garder les mairies ouvertes, de pouvoir continuer à faire des mariages dans les différents lieux par exemple.

Monsieur Alexandre Ribot pense que les impôts vont augmenter comme depuis le regroupement avec la communauté de communes.

Monsieur Christophe Labrousse souligne que toutes les communautés de communes n'ont pas donné des informations fiables ce qui a impacté lourdement le budget actuel de la communauté de communes. Il va y avoir un vote pour savoir si la compétence scolaire ne doit pas revenir aux communes.

Monsieur Pascal Brunet indique que la compétence est passée de la commune à la communauté, des personnes ont été embauchées pour gérer ce service, il est impensable qu'elle puisse revenir aux communes.

Madame Dany Nivelles souligne le manque évident d'argent.

Monsieur Pascal Brunet souligne qu'il n'est pas obligatoire de se regrouper avec Melle, mais que c'est impensable de ne pas le faire puisque nous avons beaucoup de rues, de points frontières en commun, avec de l'interdépendance sur les différents réseaux.

Ce qui est surprenant, c'est de découvrir qu'il y a eu un travail de réalisé sur une charte sans que les autres membres du conseil ne soient avertis. Que va-t-elle contenir ? Pourquoi ne pas intégrer les membres du conseil à sa préparation ?

Monsieur Christophe Labrousse souligne qu'une réunion sur la commune nouvelle aura lieu le 16 octobre et qu'il en sera question au conseil municipal du 18 octobre.

Monsieur Pascal Brunet souligne que ce n'est qu'un rôle consultatif et non participatif.

Madame Fabienne Manguy demande si les personnes intéressées par un sujet (ex associations) ne pourraient pas participer au groupe de travail qui traite de ce sujet.

Monsieur Alexandre Ribot souligne qu'il n'a pas entendu parler des communes nouvelles au niveau du gouvernement, qu'il ne voit pas l'urgence de le faire maintenant.

Monsieur Pascal Brunet souligne qu'aujourd'hui personne ne s'est inquiété du budget de la commune.

On va parler des agents, du matériel, mais nous n'avons pas le ressenti des personnes autour de la table.

Monsieur Alexandre Ribot se demande pourquoi un regroupement avec seulement 2 ou 3 communes et pas plus ?

Il souligne également que si plus tard il y a peu de conseillers qui représenteront la commune, nos chemins, par exemple, ne seront plus entretenus comme aujourd'hui.

Monsieur Pascal Brunet indique qu'il faut le mettre dans la charte, pour que ce soit fait.

Madame Fabienne Manguy pense qu'une réunion spécifique pour échanger sur ce sujet est nécessaire.

Monsieur Pascal Brunet indique qu'il est tout à fait envisageable de créer une commune avec des communes rurales, mais il faut que Melle et Saint-Martin-les-Melle soient également avec nous.

Madame Dany Nivelles indique qu'elle a peur qu'on perde beaucoup.

Monsieur Christian Vezien, lui, pense que si la commune nouvelle se fait avec Melle et si Melle

décide quelque chose, Saint-Léger ne pourra pas aller contre.

Plusieurs personnes indiquent que si elle reste seule, la commune de Saint-Léger-de-la-Martinière ne pourra plus entreprendre d'investissements car elle n'en aura plus les moyens.

Monsieur Pascal Brunet précise que si nous sommes plusieurs communes rurales, cela créera un équilibre rural/urbain.

Madame Fabienne Manguy renouvelle le souhait de faire une réunion spéciale. Après discussion, elle est fixée au mercredi 11 octobre à 20h.

Tour de table des différentes commissions

Madame Françoise Butré indique que la rentrée s'est bien passée ; 144 élèves sont inscrits cette année.

Les journées du patrimoine auront lieu samedi ; elles permettront de découvrir les écoles.

Monsieur Christophe Labrousse souligne les recherches effectuées par les membres du Conseil des Sages.

Monsieur Cédric Bricaud précise que les établissements Seguin viendront faire les modifications pour le chauffage, normalement la semaine prochaine.

Des travaux de toiture non prévus ont été réalisés ; le changement de la porte du local association rue St Jacques sera reporté à 2018.

Madame Astrid Sublen précise que le repas des aînés aura lieu le samedi 4 novembre, à 12h30.

Monsieur Pascal Brunet indique que les travaux concernant la sécurité incendie à l'Erpinière se préparent en lien avec la STPM et le Syndicat d'eau de Lezay.

Les agents du service technique préparent la course vélo de la MAAF qui aura lieu dimanche 17 septembre, ainsi que le 3ème tour de fauchage de l'année.

Pour cause de menace attentats, des plots en béton avec des chaînes ont été mis aux abords de l'école. Ils sont très régulièrement demandés pour répondre à des besoins de sécurité. Monsieur Pascal Brunet propose donc que des buses en béton armé soient installées avec des chaînes pour remplacer ce qui existe.

Les membres du conseil approuvent cette solution.

Madame Françoise Butré rappelle qu'une réunion aura lieu le lendemain matin avec le cabinet Métais pour travailler sur le sujet des parcelles, chemins...

09- Questions diverses

La date du prochain conseil municipal est fixée au mercredi 18 octobre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23h55.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Christophe LABROUSSE

Céline BONNEAU